

# Pour une politique publique nationale de santé- environnement au cœur des territoires

## Déclaration du groupe Agriculture

Les liens entre la santé humaine et l'environnement sont de plus en plus documentés et nous permettent de mettre en place des politiques publiques de prévention plus efficaces. Cet environnement doit être pris de manière globale et ne pas se limiter à l'approche naturelle. Tout ce qui nous environne, notre cadre de vie et nos conditions de vie, doit être pris en compte. Chaque élément a une influence sur notre santé. C'est l'angle choisi par cet avis.

Pour la profession agricole, l'agriculture a un rôle essentiel à jouer et il est primordial de remettre l'alimentation au cœur du schéma. La profession a diffusé en novembre 2021, un livre blanc consacré aux « 36 actions à mettre en place pour une politique française ambitieuse "une seule santé" ». L'alimentation a non seulement un impact direct sur la santé humaine, mais elle conditionne également les modes de production, de transformation et de commercialisation de nos aliments, et influence la santé de notre environnement.

Le groupe approuve les propositions d'une meilleure coordination entre les différents domaines des politiques publiques par l'instauration d'une gouvernance interministérielle notamment. Le groupe approuve également les propositions visant à une meilleure information et formation des décideurs et des acteurs de l'éducation sur les enjeux de la santé-environnement.

En revanche, le groupe regrette la préconisation 11 sur la fiscalité environnementale. Le groupe s'oppose, comme il l'a exprimé en commission, à la création d'une taxe affectée. La Cour des comptes a d'ailleurs dénoncé à de multiples reprises les difficultés de gestion (manque de transparence, complexité, insuffisance des outils de pilotage...) de ce type de taxe.

L'heure n'est pas à rajouter de la fiscalité qui pèsera, une fois de plus, sur le résultat des entreprises mais à mener des politiques vertueuses à fiscalité égale.

Sur le fond, si certaines activités agricoles ou industrielles ont un impact négatif sur la santé et les écosystèmes, il faut avoir pour objectif de réduire voire de supprimer cet impact. La taxation, bien évidemment après évaluation, ne peut apparaître un bon outil qu'à la condition qu'existent des solutions de remplacement accessibles et que des mesures incitatives puissent être mises en place en amont, avant des mesures répressives. Dès lors qu'il n'y a pas de danger avéré et imminent, les mesures incitatives doivent être privilégiées, car plus pédagogiques et efficaces que les mesures répressives.

De plus, certains impacts ne peuvent être réduits sans remettre en cause l'activité économique elle-même. C'est le cas de certaines activités émettrices de gaz à effet de serre par exemple. Elles peuvent être indispensables pour assurer notre souveraineté

alimentaire ou énergétique. La réduction de leur impact a des limites au-delà d'un certain seuil. Sanctionner ces activités par une fiscalité punitive serait préjudiciable.

Par ailleurs des activités conduites par les mêmes entreprises peuvent, à l'inverse, être bénéfiques pour l'environnement en piégeant les gaz à effet de serre ou en protégeant la biodiversité. Pour une entreprise donnée, le bilan environnemental peut donc être globalement positif. Tel est le cas des activités agricoles, les exploitants adoptant des pratiques « bas carbone » ou protectrices des écosystèmes, voir compenser les atteintes portées à l'environnement par d'autres activités

Avec beaucoup de regrets, tant cet avis est important sur le fond, le groupe Agriculture a voté majoritairement contre.